



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

Paris le

14 AOÛT 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Le Ministre de l'intérieur

à

BAL n° 2015- 36

Messieurs et mesdames les destinataires *in fine*
(pour attribution)

OBJET : Accueil en détachement ou en mutation (dans le cadre du CIGEM) dans les corps administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

P. J : **Annexe 1 :** Calendrier des CAP ;
 Annexe 2 : Fiche sur la procédure de détachement ;
 Annexe 3 : Formulaire de détachement ou de mutation dans le cadre du CIGEM ;
 Annexe 4 : Formulaire de détachement des CAIOM.
 Annexe 5 : Coupon de notification de l'avis de la CAP

Les commissions administratives paritaires nationales compétentes pour les personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer vont se réunir les **26 novembre, 3 et 10 décembre 2015** afin d'examiner, outre les demandes de mutation des fonctionnaires membres de ces corps, celles des agents issus des autres administrations qui souhaitent être affectés dans les services du ministère de l'intérieur selon le calendrier joint (annexe 1).

Afin d'assurer une adéquation optimale entre les vœux des agents qui sollicitent un accueil en détachement et les besoins des différents services du ministère de l'intérieur, je souhaite vous rappeler les principes et modalités d'organisation qui s'appliquent en la matière.

En premier lieu, le recours au détachement qui accroît certes le niveau de compétences des services, doit néanmoins s'apprécier au regard des capacités de recrutement de ces derniers ainsi que de leur politique d'emploi dans le cadre des autorisations budgétaires de l'exercice.

En second lieu, les accueils en détachement ne sauraient concurrencer les souhaits de mutation des agents des corps administratifs affectés au ministère de l'intérieur mais visent à répondre à des besoins de recrutement qui ne peuvent être satisfaits par la mobilité interne.

En dernier lieu, j'appelle votre attention sur les réformes en cours de l'administration territoriale de l'Etat qui ne manqueront pas d'impacter l'organisation des préfectures et des sous-préfectures. Il conviendra donc de limiter, dans ce périmètre de gestion, les accueils en détachement au strict nécessaire.

Vous trouverez ci-après, à l'attention des agents intéressés, un dossier d'information que je vous remercie de diffuser.

Je vous demande de me transmettre en retour les dossiers des candidats sous format papier au bureau des personnels administratifs (ministère de l'intérieur, DRH BPA, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08), au plus tard **le 9 octobre 2015 pour l'ensemble des agents de catégorie A, B et C, délai de rigueur**, le cachet d'arrivée faisant foi.

Ces retours devront comprendre :

- le formulaire de demande de détachement dûment complété notamment de l'avis du supérieur hiérarchique direct et de celui du service des ressources humaines de la structure;
- le coupon de notification de l'avis de la commission administrative paritaire pré-rempli,
- le dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- un état des services;
- un curriculum vitae avec photo.

Vous devez systématiquement assortir la candidature de votre avis tant sur le principe que sur la date du mouvement qui interviendra en principe le 1^{er} mars 2016.

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis à l'instance paritaire.

Pour toute question, vous pourrez vous adresser aux boîtes fonctionnelles suivantes :

- catégorie A : drh-bpa-sectionA-CAPmutation@interieur.gouv.fr
- catégorie B : drh-bpa-sectionB-CAPmutation@interieur.gouv.fr
- catégorie C : drh-bpa-sectionC-CAPmutation@interieur.gouv.fr

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que les candidats devront s'engager à honorer leur demande de détachement ou de mutation dans le cadre du CIGEM sur l'un des trois choix qu'ils ont formulés. Excepté pour les emplois fonctionnels de conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM), il n'y a pas de hiérarchie entre ces trois choix qui sont de même valeur : dès lors, aucune modification dans l'ordre de ces choix ne sera prise en compte. Cette disposition est destinée à réduire les renoncations, qui s'avèrent préjudiciables tant aux services qu'aux autres agents demandeurs tout en améliorant la fluidité des mouvements.

Je vous remercie de donner à ces dispositions la publicité qui vous paraîtra la plus adaptée tout en veillant au respect des échéances annoncées.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire utile.

Pour le ministre et par délégation,

Pour le directeur des ressources humaines
le sous-directeur des personnels

Antoine GUÉRIN

Liste des destinataires

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

37, quai d'Orsay
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE

14 rue Saint Dominique
75700 Paris SP 07

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ET DE L'ENERGIE

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

MADAME LA GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

13, place Vendôme
75001 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

127, rue de Grenelle
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

110, rue de Grenelle
75007 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE LA REFORME DE L'ETAT, DE LA DECENTRALISATION, ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

21, rue Descartes
75005 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75001 PARIS

MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

MADAME LA MINISTRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA VIE ASSOCIATIVE

93, avenue de France
75013 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE L'EGALITE DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

Hôtel de Castries
72 rue Varenne
75007 Paris

MONSIEUR LE PREFET DE POLICE

Direction des ressources humaines
Sous direction du personnel
2 rue Lutèce
9, Bd du Palais
75195 PARIS RP

MADAME LA MAIRE DE PARIS

Direction des ressources humaines
Bureau des personnels administratifs et techniques
Bureau 227/JN
2 rue Lobau
75004 PARIS

MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Service du personnel et des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 PARIS CEDEX 16

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'OFFICE FRANÇAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES

Services administratifs et financiers
Services des ressources humaines
201 rue Carnot
94136 FONTENAY-SOUS-BOIS CEDEX

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA POSTE

Direction de l'organisation, de l'informatique et de la gestion des ressources humaines
21-23 rue Frédéric Petit
80050 AMIENS CEDEX 1

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DE FRANCE TELECOM

Service des ressources humaines
DCFP Maillot
18 rue Gustave Charpentier
75017 Paris

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (C.N.F.P.T.)

10/12 rue d'Anjou
75381 PARIS CEDEX 08